

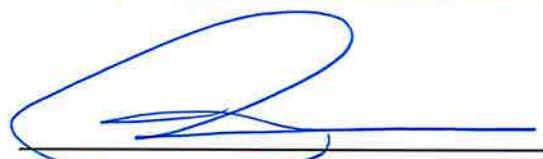
RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 3 février 2020, a adopté les projets de règlements suivants :
 - #20-773 modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674),
 - #20-775 modifiant le règlement de construction (règlement n° 15-676),
 - #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2020 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ces règlements;
- Que les projets de règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire-trésorier au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que le projet de règlements #20-773 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 7 février 2020

Avis numéro : 2020-06



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

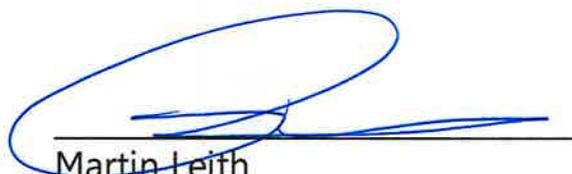
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 7 février 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 7 février 2020.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier